

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Plusieurs textes examinés en Conseil interministériel

IL s'agit essentiellement des projets de loi et de décrets recouvrant plusieurs domaines, dont le transport, les ressources hydrauliques, la gestion des ordures ménagères, la propriété industrielle ou la lutte contre le Covid-19.

ONDOUBANTSIBAH
Libreville/Gabon

Le gouvernement a récemment tenu un Conseil interministériel en visioconférence, présidé par le Premier ministre Julien Nkoghe Bekale. À l'ordre du jour, entre autres, le point sur la situation de la pandémie de coronavirus dans notre pays, et l'examen de plusieurs textes législatifs et réglementaires. Par rapport au premier point

lié au Covid-19, c'était l'occasion pour les ministres d'État en charge de l'Intérieur, de la Communication, des Affaires étrangères, et leur collègue de l'Économie, de rendre compte des activités dans leurs secteurs respectifs...

S'agissant des textes soumis à l'examen du gouvernement, on notera que le ministre d'État Lambert-Noël Matha (Intérieur) a présenté plusieurs projets de décrets. Il s'agit de ceux relatifs à l'institution du couvre-feu sur toute l'étendue du territoire national, au confinement partiel du Grand Libreville, au transfert de compétences en matière de gestion des ordures ménagères aux collectivités locales, etc. Le ministre en charge du Tourisme, du Commerce, des PME et de l'Industrie, Hugues Mbadinga Madiya, a lui aussi présenté au gouvernement deux projets de décrets. Le pre-



Le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, a présidé le Conseil interministériel par visioconférence.

mier porte approbation des statuts de l'Office gabonais de la propriété industrielle ; le second est relatif aux attributions et au fonctionnement de la Chambre des métiers de l'artisanat du Gabon.

Autres textes examinés: le projet de loi portant modification

du Code de l'Aviation civile en République gabonaise ; le projet de décret portant approbation des statuts de l'Office national de la sûreté et de la facilitation des aéroports du Gabon ; tout comme le projet de décret portant désignation du concessionnaire devant procéder à la

conception, la construction et l'exploitation de l'aménagement hydraulique de Kinguelé Aval. Les deux premiers textes ont été présentés par le ministre Léon Bonda Balonzi (Transports). Et le second par son collègue Pascal Houangni Ambouroué (Ressources hydrauliques).

Défi à relever!

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

APRÈS la décision du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, d'octroyer une indemnité "Covid-19" aux personnels soignants pour récompenser leurs efforts, mérites et sacrifices consentis dans la lutte contre le coronavirus, il va sans dire qu'il revient désormais au gouvernement de mettre en musique cette mesure présidentielle avec célérité. D'autant que, du côté des personnels hospitaliers, d'aucuns aimeraient connaître les modalités de paiement et le montant de cette indemnité. Tout en sachant à partir de quand elle sera effective et si elle est uniquement attribuée aux personnels en service dans des structures sanitaires dédiées au coronavirus ou à tous les membres de la corporation. Bref, le président de la République a donné des orientations, le gouvernement se doit d'agir avec efficacité et rapidité car, toute autre attitude serait incompréhensible. Agir autrement reviendrait quelque part à

trahir l'hommage et la reconnaissance de toute la nation à tous ces valeureux, courageux et braves médecins, infirmiers, garçons et femmes de salles, etc. qui, quotidiennement, avec dignité, et quelquefois au péril de leur existence, sauvent des vies. C'est dire que le gouvernement devrait éviter également, au passage, que la mise en pratique de cette indemnité ne connaisse pas les mêmes couacs qu'on a pu observer, ici et là, lors de l'application des mesures d'accompagnement décidées par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, afin de soulager, autant que possible, les populations des difficultés générées par le coronavirus. Pour ainsi dire, face à ce challenge, l'équipe gouvernementale se doit de le relever avec brio et panache. Tant il va de sa capacité à traduire en acte les instructions du chef de l'État. Lequel n'a cessé d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie et de travail de ses concitoyens. Comme qui dirait, les regards des personnels hospitaliers et des observateurs sont désormais tournés sur le gouvernement.

La "Troisième voie" suggère au gouvernement la solution malgache

Stéphane MASSASSA
Libreville/Gabon

LES partis politiques réunis au sein de la "Troisième voie" ont à nouveau effectué une sortie médiatique, récemment. Cette fois-ci, pour proposer au gouvernement des solutions en lien avec la lutte contre la pandémie de coronavirus (Covid-19) qui sévit actuellement au Gabon, où l'on compte désormais près de 2 000 cas testés positifs, selon les chiffres officiels. À cet effet, le groupement politique présidé par Gérard Ella Nguema propose au gouvernement, en attendant une meilleure offre scientifique, d'opter pour la solution adoptée par Madagascar, à savoir, son médicament "Covid organics". Ce d'autant plus que, expliquent

les membres de la "Troisième voie", plusieurs pays l'ayant utilisé sur le continent, notamment, la Guinée équatoriale, le Niger, la Tanzanie ou les Comores, sont satisfaits de ce remède. Un succès qui, selon eux, a été tout aussi immédiat au Sénégal. Non sans rappeler que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) se dit désormais prête à soutenir ce produit. Et elle s'est d'ailleurs engagée à signer un accord de confidentialité pour garder secrète la formule du "Covid organics". De même, l'OMS se propose de participer aux essais cliniques de ce médicament en produit injectable.

Par ailleurs, Gérard Ella Nguema et les siens envisagent d'entreprendre des campagnes de sensibilisation visant à demander la démission du gouvernement,



Le leader de la «Troisième voie», Gérard Ella Nguema, lors d'une précédente sortie.

"si jamais celui-ci ne parvient pas à mettre à la disposition des patients gabonais cette solution malgache qui, a-t-il affirmé, suscite l'espoir chez certains".